

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du budget et du portefeuille de l'Etat



Projet Multisectoriel de Nutrition et de
Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DES ASSISTANTS OPERATIONNELS DE PROJET BASES EN REGION

Décembre 2018

I. CONTEXTE DE LA MISSION

En Côte d'Ivoire, la malnutrition infantile demeure une préoccupation nationale. Selon l'Enquête Démographique des Ménages de 2011-2012, 30 % des enfants du pays accusent un retard de croissance. Cette moyenne nationale cache des variations régionales considérables. Dans les régions du Nord et du Nord-Est, la prévalence du retard de croissance atteint près de 40 %. D'autres indicateurs de malnutrition chez les enfants sont tout aussi précaires, avec 8 % des enfants souffrant de malnutrition aiguë, 14 % de faible poids de naissance et 75 % d'anémie. La proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficiant d'un régime minimum acceptable n'était que de 7 % et la proportion d'enfants de 0 à 6 mois exclusivement nourris au sein n'est que de 12 %. La prévalence des infections infantiles évitables et traitables est élevée. Le taux de prévalence de la diarrhée est d'environ 30 %, celui des autres maladies contribuant au risque de retard de croissance, telles que les infections respiratoires aiguës et le paludisme, est également élevé (18 % et 4 %, respectivement). Ce taux de prévalence élevé est associé à une utilisation inadéquate des services de base destinés à la prévention et au traitement : seuls 51 % des enfants âgés de moins de 5 ans ont reçu une vaccination complète.

Au nombre des facteurs indirects sous-jacents au risque de retard de croissance chez les enfants, figurent l'insécurité alimentaire, notamment la faible disponibilité et la faible diversité des aliments, le mauvais état sanitaire et nutritionnel des mères et, de manière plus générale, les faibles niveaux d'éducation maternelle et le statut inférieur des femmes au sein des ménages et des communautés, ainsi que les comportements et environnements insalubres.

La malnutrition doit être prévenue par des interventions qui promeuvent une croissance harmonieuse chez le jeune enfant durant les 1000 premiers jours qui s'étendent de la conception à l'âge de 24 mois. Outre le fait d'assurer une nutrition adéquate au cours de cette période, l'on reconnaît de plus en plus l'importance d'une stimulation précoce et d'interactions réactives et appropriées entre les jeunes enfants et leurs parents. L'intégration de ces interventions de stimulation précoce dans les services communautaires de santé et de nutrition existants est plus rentable que d'assurer seulement des interventions de nutrition.

Pour réduire la malnutrition infantile en Côte d'Ivoire, il faut s'attaquer à la fois aux causes directes et indirectes par un fort engagement dans les actions multisectorielles sous-jacentes. Reconnaisant l'impact de la malnutrition sur le développement humain et la croissance économique, le Gouvernement a identifié la lutte contre la malnutrition comme une priorité dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et le développement économique. Un Conseil National pour la Nutrition (CNN) a été créé et placé sous l'autorité du Premier Ministre par décret présidentiel du 16 juillet 2014. L'organe opérationnel du CNN est le Secrétariat Technique Permanent (STP), qui comprend des cadres issus des ministères clés concernés par la problématique de la malnutrition. Le CNN a conduit l'élaboration de la politique nationale de nutrition et du Plan National Multisectoriel de Nutrition validé en Conseil des Ministres en mai 2016, et mobiliser des financements pour sa mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que la République de Côte d'Ivoire a signé des Accords de Financement conclus le 16 Février 2018 avec l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE). Une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place en Octobre 2018.

Le PMNDPE s'inscrit dans le cadre global du Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN). Sa mise en œuvre se fera selon la stratégie dite des « communautés de convergence ».

Ainsi, le PMNDPE est bâti autour des trois (3) composantes clés. Ce sont :

- Composante 1 : Interventions en matière de nutrition et de développement de la petite enfance ;
- Composante 2 : Gouvernance et gestion de la nutrition ;
- Composante 3 : Mise en œuvre et gestion du projet.

L'objectif de développement du Projet est d'accroître la couverture des interventions de nutrition et de développement de la petite enfance dans les zones sélectionnées sur le territoire national. Les activités du PMNDPE se dérouleront dans environ 14 Régions Administratives situées au Nord, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Centre Ouest du pays.

Le projet cible les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes. Un focus est mis sur la période critique des 1 000 premiers jours, depuis la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant.

Le PMNDPE est basé sur des principes novateurs d'intervention que sont la synergie et la convergence. La stratégie de convergence communautaire implique une approche multisectorielle reposant sur un travail collaboratif efficace des différentes parties prenantes vers la réalisation d'objectifs communs. Le niveau sous-préfectoral a été identifié comme la meilleure plateforme pour instituer la coordination opérationnelle. Des organismes d'exécution locale développeront des sous-projets pour des interventions communautaires au niveau de la Sous-préfecture. Ces activités communautaires seront mises en œuvre par des *Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire* (FRANC), qui sont des groupes de membres de la communauté.

Pour sa mise en œuvre opérationnelle, il est prévu la déconcentration de l'Unité de Gestion à travers la mise en place d'équipe régionale, afin d'assurer une proximité adéquate avec les communautaires, les prestataires, ainsi qu'avec les autorités locales.

Ce faisant, l'UGP/PMNDPE, à travers les présents TDR souhaite procéder au recrutement du personnel local en charge de l'animation des activités du Projet sur le terrain. Postes à pourvoir :

- Assistant Opérationnel de Projet (6 postes)

II. OBJECTIFS

2.1 Objectif global

L'objectif global de ce recrutement est de mettre en place des Unités Opérationnelles d'Appui dans les régions d'intervention du projet. Six (06) équipes opérationnelles seront ainsi installées.

2.2 Objectifs spécifiques

- apporter un appui technique aux partenaires régionaux, départementaux et sous-préfectoraux (Comités régionaux de Nutrition, Conseils Généraux, Préfets, Maires, Sous-préfectoraux, leaders religieux, Autorités traditionnelles, représentants des groupements, etc.) sur les différentes problématiques liées à la nutrition et au développement de la petite enfance, notamment la prise en charge des grossesses, l'alimentation des nourrissons, la conservation des aliments, la planification familiale, la stimulation cognitive, les compétences parentales, et la prise en charge des maladie et la malnutrition infantiles ;
- appuyer la conception et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux, dans le cadre du transfert des capacités de gestion/planification au niveau des structures locales partenaires ;
- Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des comités régionaux et sous-préfectoraux de nutrition dans les zones d'intervention du projet

- appuyer la rédaction de propositions de projets dans le cadre des activités de nutrition, de DPE ou de mobilisation communautaire au niveau régional ;
- assurer le suivi : (i) de l'évolution des activités de différents projets ou initiatives ; (ii) des réunions de coordination des groupes et comités techniques de travail mis en place pour statuer sur des requêtes de financement ; (iii) du partenariat avec les relais locaux : CRN, ONGs, et autres AEL, les radios de proximité, les institutions financières présentes au niveau locale, etc.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Le personnel des bureaux régionaux sont recrutés et disponibles ;
- les bureaux régionaux du PMNDPE sont fonctionnels ;
- un appui technique est apporté aux différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- la continuité des actions entreprises au niveau central est assurée en région et au niveau sous-préfectoral;
- la proximité et le suivi des activités sur le terrain est assuré ;
- la gestion financière et comptable du projet est assurée au niveau régional ;
- la visibilité du projet est assurée au niveau régional ;

IV. ETENDUES DES TACHES DU PERSONNEL DES EQUIPES REGIONALES

1. Assistant (e) Opérationnel (le) de Projet (AOP)

1.1. Description des tâches

1.1.1. Représentation et coordination

- coordonner l'ensemble des activités du bureau au niveau régional ;
- construire et maintenir une bonne relation de travail avec les autorités locales, comités régionaux de nutrition (CRN), les représentants du gouvernement/des services sectoriels, des conseils régionaux, des communes, des agences des Nations Unies, les ONGs internationales et locales et les leaders communautaires, -;
- participer à la rédaction des protocoles d'accord ou de partenariat et assurer le suivi des conventions ou contrats engageant le PMNDPE, dans le cadre des projets mis en œuvre en partenariat avec les intervenants locaux (CRN, comités sous-préfectoraux, AEL, ainsi que les conseils généraux, mairies, agences d'appui au développement, autres ONGs, prestataires de services publiques, radios de proximité, consultants, etc....)
- maintenir de bonnes relations avec les Agences d'Exécution Locale, et notamment les organes de coordination (CRN et comités sous-préfectoraux) ayant signé un MOU avec le PMNDPE ;
- participer aux différentes réunions, informer régulièrement par compte rendu et rapport et faire l'état d'avancement des activités (rapports mensuel, trimestriels, rapports annuels) à transmettre à l'Unité de gestion du PMNDPE au niveau central ;
- en lien avec le l'UGP assurer la mise à disposition des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du projet dans sa zone d'action ;
- participer à la conception, au suivi et à la mise à jour des sous-projets ;
- accompagner les représentants des donateurs et les visiteurs institutionnels sur le terrain ;

1.1.2. Supervision des opérations du bureau régional

- élaborer et actualiser régulièrement le plan annuel de travail de l'unité opérationnelle d'appui de son ressort ;
- appuyer l'exécution quotidienne des activités des projets et contribuer à l'élaboration et la validation des plans annuels de travail des partenaires d'exécution ;

- superviser, coordonner le travail des membres de l'équipe régionale de projet et assurer la gestion des biens et des équipements de l'unité opérationnelle, en conformité avec les politiques et procédures du PMNDPE ;
- s'assurer sur le plan technique de la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail en collaboration avec les structures de mise en œuvre. Il/elle veille à maintenir un contact permanent avec toutes les structures et partenaires.
- préparer tous les documents de travail du bureau notamment le plan de travail annuel, les plannings trimestriel, mensuel, les rapports d'exécution, en concertation avec l'UGP.
- présenter une proposition de termes de référence pour le recrutement des formateurs.
- participer à la sélection des prestataires locaux.
- assurer l'organisation des activités au niveau administratif, logistique et financier ;
- participer à la préparation de l'extension du projet
- superviser la gestion financière du bureau;
- assurer le suivi et évaluation des activités sur le terrain notamment pour la collecte, le traitement et la transmission des données au bureau central
- faire régulièrement des visites de suivi sur le terrain et, si nécessaires, conjointement avec les autres partenaires techniques ou institutionnels intéressés ou concernées
- veiller à l'organisation de la gestion logistique notamment la préparation des supports pédagogiques, le matériel, etc.
- établir de solides rapports avec les partenaires nationaux et internationaux,;
- veiller à la qualité des prestations fournies par les prestataires;
- établir de solides rapports avec les partenaires (nationaux et internationaux),
- rédiger les rapports d'activités et émettre des recommandations ;
- contribuer à la préparation du contenu devant enrichir le site internet du PMNDPE sur les sous-projets financés et utiliser de manière optimale d'autres moyens médiatiques en vue de promouvoir la visibilité du PMNDPE et de ses partenaires directs (Banque mondiale – PoN) ;
- assurer toute autre tâche spécifique confiée par le superviseur.
- assister à toutes les réunions portant sur les missions qui lui sont assignées

1.1.3. Evaluation des performances et renforcement des capacités des comités régionaux et sous-préfectoraux

- conduire l'évaluation de la performance des CRN et comités sous-préfectoraux sur une base annuelle
- évaluer les besoins de renforcement des CRN et comités sous-préfectoraux
- élaborer et assurer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des CRN et comités sous-préfectoraux.

1.2. Qualification

- Être de nationalité ivoirienne et titulaire d'un diplôme supérieur de 2eme cycle universitaire (minimum maîtrise) en gestion des projets de développement, en sciences humaines/sociales, administration, développement local/développement communautaire.
- Avoir une expérience en conception, analyse et gestion des projets et des compétences en planification opérationnelle, en suivi et évaluation des projets/programmes de développement.

1.3. Aptitudes et compétences nécessaires

- disposer de bonnes capacités d'animation et de gestion ;
- avoir une aptitude à travailler sous une supervision minimale et à prendre des initiatives ;
- avoir une bonne capacité de négociation avec des partenaires multiples et variés ;
- avoir une bonne capacité de rédaction, de synthèse et de négociation (aptitude à rédiger et à présenter des documents de qualité).

- posséder de bonnes aptitudes en matière de communication orale et écrite.
- maîtriser les différentes procédures liées à la gestion des programmes et projets ;
- être apte à travailler sous pression et dans un environnement pluridisciplinaire et avoir l'obligation de compte rendu et le sens du respect des délais.
- être méthodique et rigoureux ;
- maîtriser les logiciels informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint et Internet).
- maîtriser au moins une langue locale serait un atout
- avoir une maîtrise des procédures administratives et financières nationales et celle des partenaires technique et financier ;
- avoir une très bonne capacité rédactionnelle et avoir une bonne expérience dans la préparation et de l'organisation des ateliers et séminaires ;
- être disponible pour voyager, résider et travailler à temps plein à l'intérieur du pays pendant
- esprit d'initiative, sens des responsabilités, travail d'équipe;
- parfaite maîtrise de la langue française et avoir une bonne connaissance de l'anglais serait également un atout ;

1.4. Conditions d'accès

- avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dont trois (03) dans le domaine de la nutrition, de l'agriculture ou de la santé
- avoir une bonne connaissance des enjeux du développement local et de la problématique de la nutrition ;
- expérience en matière de mobilisation communautaires ;
- expérience de travail en matière sur des initiatives similaires à l'intérieur du pays serait un atout
- disposer d'expériences pratiques dans la coordination de l'action d'intervenants multiples ;

1.5. Supervision

L'Assistant Opérationnel de Projet (AOP) est sous la responsabilité administrative du Chef de Projet PMNDPE et la supervision technique des différents spécialistes (RAF, RSE, SPM, SCOM, RTN) en fonction des domaines respectifs.

2. Composition du dossier

- Une lettre de motivation adressée au Chef de Projet du PMNDPE ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle et trois références ;
- Copie (s) du ou des diplôme (s) et autres attestations de travail ou certificats de formation figurant au CV ;

3. Date limite de dépôt de dossiers

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au

4. Soumission des dossiers

Les dossiers de candidatures devront parvenir, sous plis fermés (**un original + 5 copies**) avec la mention

Assistant Opérationnel de Projet, au plus tard le 2019 à heures au Secrétariat du **Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE), sis au plateau, Immeuble AZUR au 1^{er} étage ; Rue Dr Crozet — 01 BP 1533 ABIDJAN 01; Tél. (225) 20 33 89 94** ou par email à l'adresse suivante : miezantchristine@gmail.com.

Le Chef de Projet du PMNDPE,

Monsieur YAO Kouamé François